

- il a achevé de détruire ses stocks de mines un mois avant la signature de la Convention en décembre 1997;
- il a été le premier pays à ratifier le nouveau traité;
- il a adopté des mesures législatives criminalisant la production, l'emploi, le transfert ou la possession de mines par tout citoyen canadien;
- il a créé le Fonds canadien contre les mines terrestres (FCMT), doté d'un budget de 100 millions de dollars étalé sur cinq ans, et chargé de contribuer à l'interdiction universelle des mines et à la réalisation des objectifs de la Convention.

Le Fonds canadien contre les mines terrestres

Le Fonds est géré au moyen d'une formule innovatrice qui fait appel à la collaboration de quatre organismes fédéraux – le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le ministère de la Défense nationale (MDN) et Industrie Canada.

Le MAECI pilote les initiatives relatives à l'universalisation de la Convention (c'est-à-dire les démarches visant à en promouvoir l'adoption et la ratification par tous les pays de la planète), à la coordination et au leadership stratégique à l'échelle internationale, aux activités de surveillance en vue d'assurer le respect des dispositions du traité, ainsi qu'aux activités destinées à informer la population canadienne au sujet des mines et à rallier et consolider les appuis à l'échelle locale. Le MAECI a mis sur pied une équipe d'action contre les mines (ILX) pour se pencher sur ces questions. Il a en outre créé un programme visant à aider d'autres pays à détruire leurs stocks de mines.

L'ACDI, pour sa part, finance des programmes qui aident à accroître et renforcer les ressources en déminage, à diffuser l'information sur les mines et à venir au secours des victimes, avec le concours d'ONG canadiennes et internationales, du secteur privé, d'organisations multilatérales comme les organes de l'ONU, ainsi que d'autres partenaires dans les pays concernés. Son Unité d'action contre les mines contribue à la formation au déminage humanitaire, aux études d'impact des mines, aux programmes de sensibilisation aux dangers des mines, aux mesures destinées à faciliter la réadaptation et la réinsertion économique des survivants, et à la planification du développement après le déminage.

De concert avec Industrie Canada, le MDN a mis sur pied le Centre canadien des technologies de déminage (CCTD), un outil indispensable pour le développement de nouveaux produits et procédés liés au déminage, qui sert de pont entre l'industrie canadienne et les organisations de démineurs. Le CCTD effectue des essais et évaluations techniques afin de veiller à ce que seuls les produits et les procédés les plus efficaces et les plus appropriés soient déployés sur le terrain. En outre, le MDN apporte son concours aux opérations de destruction des stocks de mines et détache des conseillers techniques auprès des centres d'action antimines dans les pays minés.

Un ambassadeur extraordinaire pour l'action contre les mines
Pour coordonner ces actions et symboliser l'importance qu'elles revêtent à ses yeux, le Canada a créé un poste d'ambassadeur extraordinaire pour s'occuper de tout ce qui se rapporte à l'universalisation et à la réalisation de la Convention d'Ottawa. Jill Sinclair fut la première à occuper ce poste; Daniel Livermore lui a succédé en 1999, et Ross Hynes assume ces fonctions depuis le milieu de cette année. Au MAECI, le groupe ILX est chargé de seconder l'ambassadeur dans son travail.

Un impact positif : quelques mots au sujet de ce rapport

Ce rapport du FCMT est consacré aux activités de financement et autres qui ont eu lieu entre le 1^{er} avril 2001 et le 31 mars 2002. Comme certains aspects de l'action antimines débordent ce cadre temporel, il est également fait mention de certains résultats enregistrés au cours des derniers mois (le nombre de ratifications, par exemple). Le rapport s'attache en priorité à montrer comment l'aide directe et les initiatives diplomatiques du Canada ont effectivement un impact positif dans le combat mené pour débarrasser le monde de ce fléau que sont les mines terrestres.

Il importe que le Canada continue de faire preuve de leadership pour favoriser la réalisation des objectifs de la Convention. En joignant ses efforts à ceux d'autres États et à ceux des partenaires de la société civile au pays et à l'étranger, il aide les populations touchées un peu partout à travers le monde à prendre progressivement le dessus dans le combat contre les engins de mort.



La Convention d'Ottawa en bref

La Convention d'Ottawa a ceci de particulier qu'elle prévoit à la fois l'interdiction totale d'une arme d'usage courant depuis plusieurs générations et la mise en place de mesures visant à soulager les souffrances dont cette arme est la cause. En acceptant d'être lié par la Convention, un État s'engage

- à mettre fin sur-le-champ à l'emploi, à la production et au transfert des mines antipersonnel;
- à détruire les stocks existants au cours des quatre années suivant l'entrée en vigueur de la Convention sur son territoire;
- à nettoyer les zones minées dans un délai de dix ans;
- à aider au traitement et à la réadaptation des victimes des mines;
- à prêter sa collaboration en vue d'assurer le respect intégral de la Convention.

En décembre 1997, 122 États ont signé la Convention à Ottawa; au 1^{er} mars 1999, 40 pays signataires l'avaient ratifiée, ce qui lui donnait automatiquement force de loi. Compte tenu des délais qui marquent habituellement les négociations et l'entrée en vigueur des traités internationaux, le processus s'est déroulé dans ce cas en un temps record. À ce jour (novembre 2002), 130 États ont ratifié la Convention.

Photo : Till Mayer/CICR